Décharge 2010: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

2011/2213(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes du **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).**

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le CEDEFOP, dont le siège est situé à Thessalonique, a été créé en vertu du règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil et a pour principale mission de contribuer au développement de la formation professionnelle au niveau de l'Union. Dans cette perspective, il établit et diffuse une documentation sur les systèmes de formation professionnelle;
- **budget du Centre pour l'exercice 2010** : le budget 2010 du Centre s'élevait à 18,3 millions EUR contre 18,6 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, le Centre employait 125 agents, contre 129 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/governance/budget-and-discharge.aspx